



## AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE LA PRAIRIE

### ADOPTION DU BUDGET 2025

Le conseil municipal de la Ville de La Prairie tiendra une séance extraordinaire au cours de laquelle le budget de l'exercice financier 2025 doit être adopté, le mardi 10 décembre 2024, à 19 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 170, boulevard Taschereau, bureau 400, à La Prairie.

Les délibérations du conseil et les périodes de questions, lors de cette séance, porteront exclusivement sur le budget.

Donné à La Prairie, ce 29 novembre 2024.

Karine Patton, avocate  
Greffière et directrice du Service du greffe et des affaires juridiques